

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Raisin d'Amérique
Phytolacca americana L.
Famille des Phytolaccacées



IDENTIFICATION

Origine : Amérique du Nord

Introduit en France au XVII^{ème} siècle

Description :

Plante herbacée, vivace, visible d'avril à novembre.

Taille : Entre 1 et 2,5 mètres.

Fleurs : Inflorescences tombantes en grappe formées de nombreuses petites fleurs blanches ou un peu rosées.

Feuilles : Entières, alternes, de 10 à 25 cm de long.

Tiges : Épaisses, glabres (sans poils), rougeâtres en fin de vie.

Racines : Souche tubérisée comprenant une racine pivot qui elle-même donne naissance à des radicelles.

Fruits : Grappes de baies pourpres à noirâtres.

Floraison :

Juillet à août

Fructification :

Août à octobre



Dissémination/ Reproduction :

Il se multiplie uniquement par reproduction sexuée. Les inflorescences sont pollinisées par l'intermédiaire d'insectes. Ces fleurs donnent ensuite des baies qui contiennent les graines. Ces baies tombent ensuite au sol ou sont disséminées par certains oiseaux frugivores. Un seul pied peut en produire des milliers. Les graines peuvent résister plusieurs décennies dans le sol avant de germer. Pendant l'hiver la partie aérienne meurt. L'appareil racinaire et des bourgeons subsistent et permettront à de nouvelles tiges d'émerger l'année suivante.

Habitat :

Comme beaucoup de plantes invasives, cette plante apprécie tout particulièrement les milieux perturbés : bords de routes, friches, talus, fossés. Elle se plaît également dans les terrains meubles : friches, talus, bords de cours d'eau, coupes et lisières forestières...

DESCRIPTION DES RISQUES

Risques pour l'homme :

Le phytolaque contient une toxine, la saponine. Celle-ci est présente dans toute la plante (racine, tiges, feuilles, grappes). Cette toxine est dangereuse en cas d'ingestion puisqu'elle peut provoquer maux de têtes, troubles de la vision, hyper salivation, étourdissements, troubles gastro-intestinaux, tachycardie, vomissements...

Risques pour l'homme :

La consommation de feuillage fait avorter les vaches, indispose gravement les chiens voire tuer les chevaux

Risques pour l'environnement :

Cette espèce fait partie des 100 espèces exotiques envahissantes les plus nuisibles selon une liste établie par l'IUCN (International Union for Conservation of Nature).

Elle forme des herbiers denses monospécifiques qui entraînent une forte perte de biodiversité. Dans des milieux forestiers jeunes, elle gêne la colonisation des ligneux.

PREVENTION

Gestion et contrôle :

Moyens pour éviter la propagation de la plante :

- Ne jamais la semer ou la transporter notamment lorsqu'elle est en fructification.
- S'assurer que la terre utilisée n'en contient pas (risque de présence de graines).

ELIMINATION

Le raisin d'Amérique étant toxique, il est fortement conseillé de porter des gants. Les graines pouvant survivre plusieurs décennies dans le sol, un suivi des lieux est indispensable.



Crédit photo : association ASABEPI

Quelque soit la méthode utilisée, si la fructification est en cours, il est primordial de récupérer toutes les grappes, de les sécher dans un lieu abrité ne permettant pas leur dissémination puis de les incinérer.

L'arrachage manuel :

L'arrachage manuel à l'aide de bèches ou de pioches de cantonnier à lame large est la méthode la plus efficace et la plus douce pour détruire une population, notamment sur des petites surfaces. Cet arrachage peut se faire toute l'année à condition d'avoir laissé des parties de la plante visibles. L'action consiste à couper la racine pivot sous le collet porteur de tiges et bourgeons enterré à quelques centimètres puis à arracher la plante avec ce pivot. La partie toujours dans le sol pourrira rapidement. Dans tous les cas il est préférable de séparer les tiges des racines et de faire sécher ces dernières hors terre (rochers, souches...) et loin des chemins pour éviter tout contact par un être humain ou un animal. Attention, même arrachée avant l'hiver, une racine ayant subi le gel peut continuer à créer des radicules. Pour la même raison, il faut retirer la terre fixée sur la racine.

Le fauchage :

Le fauchage peut être réalisé sur des surfaces plus importantes ou lorsque l'on dispose de peu de moyens humains. Ce fauchage doit avoir lieu juste avant la floraison. Il peut être renouvelé en cas de repousses suffisantes susceptibles de permettre une nouvelle floraison. Cette méthode n'élimine pas la population, elle permet juste de la contrôler. Défaut de cette action : elle n'est pas sélective.

La bastonnade :

Ici, il suffit de donner un coup sec sur le pied, par exemple à l'aide d'un bâton, de manière à couper la plante. Casser le phytolaque ne suffira pas car il peut continuer à vivre et fructifier. Réalisée en juillet-août, elle empêche la fructification.



Crédit photo : association ASABEPI

Le labourage :

Lorsque l'aire colonisée est importante et qu'elle n'offre pas d'intérêt écologique, le labourage peut être envisagé.

Cette dernière méthode associée au fauchage sur plusieurs années ont une bonne efficacité puisqu'elles permettent d'épuiser le stock de graines présent dans le sol.

Les pesticides sont à proscrire :

- Ils sont nocifs pour la santé et restent moins efficaces que l'arrachage.
- Ils tuent sans distinction les autres plantes du jardin et empoisonnent les animaux auxiliaires œuvrant à la protection des végétaux.
- Leur utilisation est interdite à moins de 5 m (voire 30m) au voisinage des points d'eau (arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural).

CONFUSION POSSIBLE

Pas de confusion.

Brûlage à l'air libre

Rappel du règlement sanitaire départemental de la Corrèze

L'article 84 de ce règlement interdit le brûlage, à l'air libre, des ordures ménagères.

Selon la rubrique 20 de l'annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement, relatif à la classification des déchets, les déchets verts issus des jardins entrent dans la catégorie des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets verts issus de plantes envahissantes devront donc être brûlés dans des incinérateurs de jardin, dans la limite des réglementations locales données par les arrêtés municipaux.

Documentations techniques Liens INTERNET:

CPIE de la Corrèze

www.cpiecorreze.com/plantes-exotiques-envahissantes.html

Contact :

CPIE de la Corrèze

12, place Martial Brigouleix
19000 Tulle

05.55.20.88.91

g.lancon@cpiecorreze.com

Partenaires financiers



CORREZE



Partenaires techniques

